

email: romeurope94@gmail.com

COMMUNIQUE ROMEUROPE 94

Notre Collectif Romeurope 94 soutient depuis 2014 les familles de 5 enfants dont la Mairie de Sucy en Brie avait refusé l'inscription scolaire.

Nous avions demandé par courrier à Madame la Maire qu'elle revienne sur sa décision. Maître Jérôme Karsenti l'avocat des familles l'avait mise en demeure d'inscrire les enfants à l'école, comme le Code de l'Education l'y obligeait. Elle n'a jamais répondu à ces requêtes.

De notre côté nous avions saisi Monsieur le Défenseur des Droits qui après audition des différentes parties a conclu à une discrimination des enfants en raison de leur origine et de leur lieu d'habitation, le bidonville.

Une plainte a été déposée au pénal. En première instance Madame la Maire a été relaxée. La Cour d'Appel de Paris a confirmé la première décision.

Les familles ont demandé à ce que les avocats se pourvoit en cassation.

Le 23 Janvier 2018 la Cour de Cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'Appel. Il est reproché à celle-ci de ne pas avoir recherché <u>si le refus d'inscription de la mairie ne dissimulait pas une discrimination fondée sur l'origine et le lieu de résidence des enfants, constitutif d'une faute civile.</u>

Les magistrats de la Cour de Cassation ont suivi les conclusions des avocats.

Cette décision marque une avancée considérable en matière d'accès à l'éducation des enfants roms vivant en bidonvilles.

Une nouvelle audience se tiendra devant la Cour d'Appel de Versailles dans le courant de cette année.

Nous allons devoir relancer un appel à dons pour assurer les frais de cette nouvelle audience et nous vous remercions par avance de nous soutenir dans cette dernière phase.

2 février 2018